

Lo. Médiateur du Cinéma

30 OCT. 2013

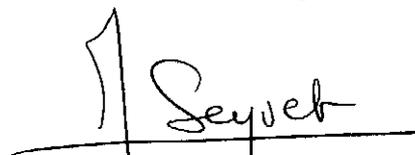
Monsieur le Président,

En vertu des dispositions de l'article L. 752-17 du code de commerce, j'ai l'honneur d'exercer un recours auprès de la commission nationale d'aménagement commercial siégeant en matière cinématographique à l'encontre de la décision prise le 20 septembre 2013 (reçue à la médiation du cinéma le 30 septembre 2013) par la commission départementale d'aménagement commercial du Nord Pas de Calais qui a autorisé la création d'un établissement cinématographique à l'enseigne « Etoile Cinémas » de 9 salles et de 1 726 fauteuils, dont le projet est porté par la S.A.S. ETOILE CINEMAS DEVELOPPEMENT agissant en tant que futur propriétaire de l'établissement cinématographique, sur la commune de Béthune.

Sans contester la création d'un établissement supplémentaire dans la zone de chalandise qui pourrait utilement en compléter l'équipement, se pose le problème du maintien de la diversité de l'offre cinématographique, qui est une exigence d'intérêt public posée par la loi. Le cinéma LES ETOILES à Bruay la Buisnière est le seul cinéma Art & Essai de la ZIC et les effets de la création du nouveau complexe qui ne vise pas le classement, sur cet établissement, ont été écartés du raisonnement de la CDAC en raison d'une annonce de partenariat de programmation entre le demandeur et le cinéma LES ETOILES de Bruay ; une telle annonce (apparemment unilatérale de surcroît) ne résout en rien la difficulté, et dès lors un risque disproportionné existe de disparition sur la zone d'une offre spécialisée et reconnue en Art & Essai.

Au vu des annonces de partenariat faites par le demandeur, il me paraît nécessaire soit qu'un engagement de programmation soit pris par le seul nouvel équipement visant à limiter ses ambitions en matière de films Art et Essai porteurs, soit qu'une entente de programmation soit constituée entre les établissements concernés et homologuée par le CNC.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Jeanne SEYVET
Médiatrice du cinéma

Monsieur le Président
Commission nationale d'aménagement commercial
Centre national de la Cinématographie
Mission de la diffusion
32, rue de Galilée
75016 PARIS